Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-08_06_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 17 septembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : Jean-François FALIGOT

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à LECORNE Nicole), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à BECAVIN Elise), USALA-NOGUERE Sophie (pouvoir à FRANCILLETTE Frédérick)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 08-06-2026-CM : Adhésion au réseau DEPHY Collectivités Bretagne 2026-2027-2028

La collectivité a adhéré en 2022 au réseau « DEPHY Collectivités Bretagne », réseau en faveur de la réduction des produits phytosanitaires et de la mise en œuvre de pratiques éco-responsables pour l'entretien des espaces publics. Animé par Fredon Bretagne, ce réseau initié par la Région Bretagne est soutenu par la région Bretagne et l'Union Européenne. L'ATBVB (Association des Techniciens des Bassins Versants Bretons) participe au réseau en tant que relais et dynamique de terrain. La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Bretagne) y est associée dans le cadre de la déclinaison régionale du plan EcophytoII+.

L'adhésion au réseau permet :

-l'accès à une plateforme internet comprenant un espace thématique proposant des fiches retours d'expériences, des guides méthodologiques, des outils de communication clé en main ;

-des groupes d'échanges par thématiques permettant aux collectivités de communiquer entre elles, et un service de Foire aux Questions ;

-des visites techniques permettant d'échanger sur les retours d'expériences d'autres collectivités et d'observer sur site des aménagements et les techniques mises en œuvre.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-08_06_2026_CM-DE

Cette adhésion auparavant gratuite, elle est à présent proposée pour les communes démonstratives à 5 cts/habitant.

Il est proposé d'y adhérer pour 3 années consécutives, de 2026 à 2028, pour un montant de 15 cts/habitant sur la période.

Le dernier recensement INSEE, valable à partir de 2025 recense : 7 232 habitants.

Le coût total de l'adhésion pour 3 années s'élève au total à 1 084.80 €, soit 361.6€ par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au réseau « DEPHY Collectivités Bretagne » pour les années 2026-2027-2028 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire
Erwann LARUPT

PJ : 09-1 : Brochure DEPHY Collectivités 2026

PJ : 09-2 : Bulletin d'adhésion